

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL
COMTÉ DE LAVIOLETTE-SAINT-AURICE

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} AVRIL 2019

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel en date du 1^{er} avril 2019 à dix-neuf heures à la salle des assemblées publiques, située au 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville, étant le lieu ordinaire des séances du conseil municipal. Treize (13) personnes assistent à cette assemblée.

Sont présents, monsieur Jacques Trépanier, conseiller, monsieur Jean-Guy Mongrain, conseiller, monsieur Jean-Pierre Binette, conseiller, madame Julie Régis, conseillère, monsieur Daniel Duchemin, conseiller et monsieur Clément Pratte, conseiller formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Luc Dostaler, maire. Monsieur Danny Roy est aussi présent et agit comme secrétaire de l'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Le maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2019-04-049**

- 1. Ouverture de la séance ordinaire**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 mars 2019 et de la séance extraordinaire du 28 mars 2019**
- 4. Correspondances**
- 5. Administration générale**
 - 5.1 Adoption de la liste des comptes
- 6. Sécurité publique**
 - 6.1 Autorisation de signature d'une entente de services aux sinistrés avec la société canadienne de la Croix-Rouge
 - 6.2 Engagement de pompiers
- 7. Transports**
 - 7.1 Adjudication d'un contrat – Réfection 2^e et 5^e Rues, rues Hamelin et des Harfangs
 - 7.2 Autorisation pour céder une partie de l'emprise de la 2^e Rue
- 8. Hygiène du milieu**
- 9. Santé et bien-être**
- 10. Aménagement et urbanisme**
 - 10.1 Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 26 mars 2019
 - 10.2 Dérogation mineure – Route des Vétérans, lot 5 665 045 du cadastre du Québec
- 11. Loisirs et culture**
 - 11.1 Demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications concernant les bibliothèques publiques autonomes.
 - 11.2 Nomination d'un journalier saisonnier permanent au service des loisirs
- 12. Autres sujets**

13. **Représentations**
14. **Période d'informations**
15. **Période de questions**
16. **Levée de la séance ordinaire**

Sur proposition de madame la conseillère Julie Régis, appuyé par monsieur le conseiller Clément Pratte et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par le président de l'assemblée.

Adoptée

**3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2019 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 MARS 2019
2019-04-050**

Considérant que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 mars 2019 et de la séance extraordinaire du 28 mars 2019 ont été remis à chacun des membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance ordinaire.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et résolu à l'unanimité les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 mars 2019 et de la séance extraordinaire du 28 mars 2019 soient adoptés.

Adoptée

4. CORRESPONDANCES

P-01 Commission de protection du territoire agricole

SUJET : 421977 / BIATHLON MAURICIE

La Commission de protection du territoire agricole nous transmet le compte rendu de la demande et l'orientation préliminaire de sa décision dans le dossier de Biathlon Mauricie.

P-02 Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

SUJET : APPROBATION DE RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS DE 45 100 \$ ET DE 950 000 \$

Le ministère des Affaires municipales et l'Habitation nous informe que les règlements numéros 776 et 777 soumis pour approbation, par lesquels le conseil décrète deux emprunts au montant de 45 100 \$ et de 950 000 \$ ont été approuvés conformément à la loi.

P-03 Ministres de la Sécurité publique et des Affaires municipales et de l'Habitation

SUJET : PRÉPARATION À LA CRUE PRINTANIÈRE 2019

Les ministres nous rappellent les rôles de soutien de leurs ministères respectifs en période de crue printanière (avant et pendant une situation de sinistre), recommandant à la Municipalité de bien se préparer au printemps avec son potentiel de risques d'inondations et de mouvements de sol.

SUJET : PRÉPARATION CRUE PRINTANIÈRE 2019

Le directeur régional nous transmet des informations pertinentes en lien avec la crue printanière et nous rappelle le soutien offert par la direction régionale de ce ministère.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**5.1 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES
2019-04-051**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin, appuyé par madame la conseillère Julie Régis et résolu à l'unanimité que la liste des comptes soit adoptée et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à les payer pour une somme de 515 108,35 \$.

Adoptée

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

**6.1 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE
SERVICES AUX SINISTRÉS AVEC LA SOCIÉTÉ
CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE
2019-04-052**

Considérant que les municipalités locales doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la *Loi sur la sécurité civile* (L.R.Q., chapitre S-2.3) et le *Code municipal* (L.R.Q., C.C.-27).

Considérant que les municipalités doivent protéger la vie, la santé, l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres.

Considérant que la Croix-Rouge est partie intégrante de la Société canadienne de la Croix-Rouge, dont la mission est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire.

Considérant que la Croix-Rouge, organisme à part entière du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, intervient selon les règles régissant l'aide humanitaire (Annexe A *Les principes et les règles régissant l'aide humanitaire de la Croix-Rouge*), conformément à ses principes fondamentaux et au code de conduite qu'elle a adopté.

Considérant que la Croix-Rouge est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptible d'aider et de supporter à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les municipalités, lors d'un sinistre mineur ou majeur et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles.

Considérant que la Croix-Rouge a une entente de partenariat avec le ministère de la Sécurité publique du Québec à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics relativement à la préparation et à la mise en œuvre de services aux sinistrés lors de sinistre.

Considérant que la Croix-Rouge a une entente avec le ministère de la Sécurité publique concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée.

Considérant la volonté de la Municipalité et de la Croix-Rouge de convenir d'une entente écrite.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette et résolu unanimement que monsieur Luc Dostaler maire ainsi que monsieur Danny Roy directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel une entente de services aux sinistrés avec la Société Canadienne de la Croix-Rouge.

Adoptée

6.2 ENGAGEMENT DE POMPIERS 2019-04-053

Considérant la nécessité d'engager des nouveaux pompiers au service incendie pour le remplacement de pompiers qui ont quitté leurs fonctions.

Considérant le processus d'embauche effectué par les officiers du service incendie.

Considérant les recommandations de M. Yves Landry, directeur du service incendie.

Considérant qu'une des personnes recommandées n'a pas de formation, mais selon son intérêt et son assiduité, sa formation débiterait en 2019 et les tâches assignées seraient conséquentes.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette et résolu à l'unanimité :

- que Messieurs Jimmy Mercure et Patrick Paillé soient engagés comme pompiers au service incendie suite à un examen médical et à un certificat de bonne conduite de la Sûreté du Québec ;
- que cet engagement est assujéti à une période de probation de six (6) mois.

Adoptée

7. TRANSPORTS

7.1 ADJUDICATION D'UN CONTRAT – RÉFECTION 2^E ET 5^E RUES, RUES HAMELIN ET DES HARFANGS 2019-04-054

Considérant la demande de soumissions publiques pour la réfection de diverses rues.

Considérant les cinq (5) soumissions reçues à cet effet, telles que ci-dessous :

Construction et Pavage Portneuf inc.	377 461,37 \$
Maskimo Construction inc.	264 905,67 \$
Sintra inc. – Région Mauricie/Centre-du-Québec	272 741,40 \$
Construction et Pavage Boisvert inc.	361 292,27 \$
Vivier Excavation	362 404,63 \$

Considérant le plus bas soumissionnaire conforme au devis de soumission.

Considérant l'analyse des soumissions et la recommandation par la firme Génicité, Ingénieurs-conseils mandatée dans ce projet.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et résolu à l'unanimité que la soumission de « Maskimo Construction inc. » soit acceptée pour la somme de 264 905,67 \$ taxes incluses, le tout tel que décrit au devis de soumission.

Adoptée

7.2 AUTORISATION POUR CÉDER UNE PARTIE DE L'EMPRISE DE LA 2^E RUE 2019-04-055

Considérant la résolution 2018-03-57 adoptée par le conseil municipal pour l'aliénation d'une partie de terrain de la 2^e rue en faveur de Messieurs Maurice Landry et Michel Richard.

Considérant que cette parcelle de terrain fait partie intégrante d'un plan cadastral déposé le 15 mars 2018, préparé par Frédéric Painchaud, arpenteur-géomètre, minute 951, dossier 19312.

Considérant que le plan cadastral a été officialisé le 22 mai 2018, par le ministère des Ressources naturelles, étant conforme à la Loi.

Considérant que le lot créé, soit le 6 225 934 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Champlain, doit être sorti du domaine de l'État pour être aliéné.

Considérant que les conditions de la cession énoncées dans la résolution 2018-03-57 demeurent valables et ne font l'objet d'aucun changement.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et résolu à l'unanimité :

- que le caractère public de l'immeuble connu et désigné comme étant le numéro six millions deux cent vingt-cinq mille neuf cent trente-quatre (6 225 934) du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Champlain lui soit retiré, le tout aux fins de pouvoir l'aliéner par la suite.
- que l'immeuble connu et désigné comme étant le numéro six millions deux cent vingt-cinq mille neuf cent trente-quatre (6 225 934) du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Champlain soit cédé en faveur de Messieurs Maurice Landry et Michel Richard, pour la somme d'un (1) dollar, avec comme condition que dans

l'éventualité qu'il n'y ait pas construction d'une résidence, la Municipalité se réserve le droit de réacquérir la partie de lot concernée en dédommageant les propriétaires pour les frais encourus par la présente transaction.

- que messieurs Luc Dostaler, maire et Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents requis.

Adoptée

8. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun point.

9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Aucun point.

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 26 MARS 2019

Le secrétaire-trésorier dépose le procès-verbal du 26 mars 2019 du Comité consultatif d'urbanisme et effectue un compte rendu du rapport.

10.2 DÉROGATION MINEURE – ROUTE DES VÉTÉRANS, LOT 5 665 045 DU CADASTRE DU QUÉBEC 2019-04-056

Considérant la demande de dérogation mineure pour le lot 5 665 045 du cadastre du Québec.

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

Considérant l'avis public donné mentionnant que le conseil municipal entendrait les personnes intéressées et prendrait une décision à sa séance ordinaire du 1^{er} avril 2019.

Considérant que cette dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété et que cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du schéma d'aménagement, du plan d'urbanisme et de la réglementation municipale.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Clément Pratte appuyé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin et résolu à l'unanimité que soit autorisée la dérogation mineure touchant le lot 5 665 045 du cadastre du Québec sur la route des Vétérans, qui a pour effet de diminuer la marge de recul latérale gauche et la marge de recul latérale droite de l'habitation unifamiliale en rangée de 3 logements projetée à 1,8 mètre au lieu de 2 mètres.

Adoptée

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS CONCERNANT LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES 2019-04-057

Il est proposé par madame la conseillère Julie Régis, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain et résolu à l'unanimité :

- que le conseil municipal adresse la présente résolution au ministère de la Culture et des Communications (MCC) afin d'obtenir une aide financière dans le cadre des projets de développements des collections pour les bibliothèques publiques autonomes ;
- que la Municipalité s'engage à autofinancer la totalité du projet incluant la part correspondant à la subvention du MCC ;
- que monsieur le maire Luc Dostaler soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel les documents à cette fin.

Adoptée

11.2 NOMINATION D'UN JOURNALIER SAISONNIER PERMANENT AU SERVICE DES LOISIRS 2019-04-058

Considérant les besoins au service des loisirs pour l'entretien des bâtiments, des parcs et des terrains de jeux.

Considérant la recommandation de monsieur François Lemire, directeur des bâtiments, parcs et espaces verts.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin et résolu à l'unanimité que monsieur Jimmy Thellend soit nommé à titre de journalier saisonnier permanent au service des loisirs.

Adoptée

12. AUTRES SUJETS

Aucun point.

13. REPRÉSENTATIONS 2019-04-059

Il est proposé par madame la conseillère Julie Régis, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain et résolu à l'unanimité :

- que le conseil autorise les membres du conseil suivants à représenter la Municipalité :

Messieurs Luc Dostaler, Jean-Pierre Binette, Clément Pratte et Daniel Duchemin lors de la journée Vitrine régionale sur les

technologies vertes de la Mauricie et de la Rive-Sud, qui aura lieu le mercredi 10 avril à Trois-Rivières.

- que les dépenses de représentations soient déboursées et remboursées selon le règlement relatif au remboursement des dépenses des élus et des employés de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

Adoptée

14. PÉRIODE D'INFORMATIONS

Monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain informe l'assistance que le service des travaux publics effectue actuellement des interventions pour les nids-de-poule. Il mentionne également que les camions brisés lors de l'effondrement sont en réparations. C'est la même chose pour la machinerie qui a subi des bris découlant de l'hiver. Il termine en informant l'assistance que les appels d'offres pour l'acquisition de nouvelles machineries sont en cours; les soumissions seront ouvertes vers la fin du mois d'avril.

Monsieur le conseiller Jacques Trépanier informe l'assistance qu'une coordonnatrice a été embauchée pour Ado-O-Boulot. Il invite les personnes qui souhaitent faire réaliser des menus travaux à utiliser les services de cet organisme.

Monsieur le maire Luc Dostaler informe l'assistance que la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie tiendra une soirée d'information publique le 15 avril prochain au Centre communautaire de Saint-Étienne-des-Grès portant sur deux projets : les changements quant à la valorisation des biogaz du lieu d'enfouissement et le centre de compostage régional. Les personnes intéressées sont les bienvenues.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des citoyens s'adressent au conseil municipal relativement à certains sujets et ils reçoivent des réponses à leurs questions.

16. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE 2019-04-060

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin, appuyé par madame la conseillère Julie Régis et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 20 h 45.

Adoptée

S/ _____
Maire

S/ _____
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Luc Dostaler, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

S/_____
Maire
